

Le Droit de Vote des Femmes au Canada

Comment explique-t-on le retard que connaît le Québec à l'égard de l'obtention du droit de vote des femmes comparativement au reste du Canada?



1940



Les Québécoises obtiennent le droit de vote à l'exception des autochtones et des asiatiques.

(Strong-Boag 2016)

24

 ans

après le Manitoba.

(Strong-Boag 2016)

Elles voteront pour la première fois dans la province.

(Strong-Boag 2016)



1944

1918

les femmes obtiennent le droit de vote au niveau fédéral.

(Strong-Boag 2016)

Les premières devenues dernières!

L'Acte Constitutionnel de 1791

Divisant le Canada en deux, soit le Haut et Bas Canada, permet aux propriétaires et aux locataires ruraux âgés de plus de 21 ans et sujets britanniques de pouvoir voter. L'Acte Constitutionnel n'établit pas de différence de genre, accordant ainsi le droit de vote aux «personnes» satisfaisant ces exigences. À cet effet, plusieurs femmes propriétaires, surtout des veuves, mais aussi des célibataires majeurs et des femmes mariées en séparation de biens ou vivant séparées de leur mari se prévalent de leur droit jusqu'en 1849. Plus de 900 femmes votent au Bas Canada entre 1791 et 1849, puisque l'accès à la propriété leur est plus accessible grâce au code civil leur permettant d'obtenir un héritage (Baillargeon 2015, 165-6; Lamoureux 1989, 41).

Adélard Godbout, du Parti libéral, respecte sa promesse et donne le droit de vote aux femmes, lors de son élection en 1939. (Baillargeon 2015, 170)



Le projet de loi 18 présenté à l'Assemblée législative obtient une majorité écrasante de

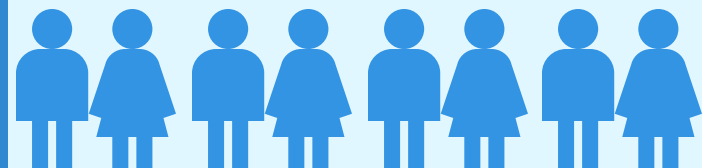


67

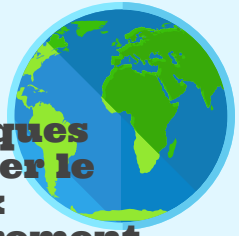
 voix contre

9

(Lamoureux 1989, 53)

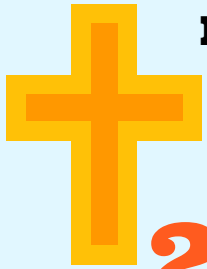


Pourquoi?



La Religion Catholique

L'Église catholique accorde une importance au rôle de la femme. Elle considère que le suffrage féminin va à l'encontre de l'unité et de la hiérarchie familiale. (Baillargeon 2015, 170)



Les pays catholiques tardent à accorder le droit de vote aux femmes contrairement aux pays protestants.

(Przeworski 2009)

25 000 signatures sont amassées par le clergé catholique **contre** le suffrage de la femme. (Baillargeon 2015, 169)



86%

de la population québécoise est catholique en 1941.

(Dickinson et Young 2003, 273)

Les Québécoises ne veulent **PAS** du vote. (Baillargeon 2015, 170)

L'Église Catholique en charge de l'éducation de la femme

Les écoles ménagères et l'accès à des programmes spécifiques: économie domestique, techniques infirmières ou formation d'institutrice afin de les préparer à leur rôle d'épouse et de mère. (Dickinson et Young 2003, 272 ; Gagnon 1974, 30)



La place de la femme est de se trouver au foyer avec les enfants et leur mari. (Darsigny 1990, 20)

L'Église catholique influence aussi dans l'obligation d'enfanter afin de rivaliser avec le reste du Canada. (Dickinson et Young 2003, 272)



La Politique

Distinction entre le vote fédéral et le vote provincial

La participation des Québécoises au vote fédéral était vue comme un moyen possible de **contourner** les **effets pervers** du vote féminin des autres provinces qui étaient non catholiques, alors que le vote provincial devait rester entre les mains du genre masculin. (Maillé 1990, 86)

Le suffrage féminin est une **invention** anglo-saxonne contraire aux traditions canadiennes- françaises. (Dumas 2016, 142)

Le Québec minoritaire au reste du Canada

24% De la population du Canada est Québécoise catholique. (Canada. Dominion Bureau of Statistics 1932)

« Dans le contexte nord-américain, anglophone et «matérialiste», cette idéologie prétend que les Canadiennes françaises doivent assurer la propagation et la survivance de la race canadienne française et des valeurs qui s'y rattachent, essentiellement la langue française et la foi catholique. En d'autres termes, les femmes doivent œuvrer dans la sphère privée et demeurer à l'abri de la vie publique ». (Darsigny 1990, 20)

La survivance passe par le statu quo.

(Lamoureux 1989, 53)

La tradition



La Politique (Suite)

Les femmes Québécoises voteraient comme leur mari et risqueraient d'**annuler le vote** de leur époux en se rendant aux urnes.

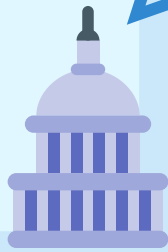
Inversement, les politiciens pensent que le vote des femmes **avantagerait** les hommes mariés. (Darsigny 1990, 20; Maillé 1990, 91)



Les partis de gauche ont peur que les femmes votes pour le parti conservateur. (Dumas 2016, 138)

Misogynie

Les femmes ne comprennent rien à la politique et pourraient être tentées de voter pour le politicien le plus séduisant. (Darsigny 1990, 21)



Le Code Civil

Depuis **1866** avait institué la soumission et la subordination de la femme mariée à son époux. (Darsigny 1990, 20; Dumas 2016, 137)



Contexte

Le contexte politique au Québec est non favorable, car **Taschereau et Duplessis** sont **CONTRE** (Dumas 2016, 153)

Le suffrage des femmes n'est pas associé à une autre question politique. (Dumas 2016, 140)

PAS D'ENJEU MOBILISATEUR

Les Suffragettes

14 débats

par rapport au suffrage féminin.

entre 1922 et 1940

11e débat que les députés votent pour la première fois sur le sujet.

(Dumas 2016, 144)

Au Québec, province catholique, l'octroi du suffrage féminin dépend en grande partie de la capacité des organisations féminines à convaincre les différents partis qu'elles représentent une force politique suffisante pouvant faire la différence lors d'une élection. (Dumas 2016, 138)



La première tentative d'unification

des efforts féministes anglophones et francophones au Québec se produit à la fin de 1921. (Lamoureux 1989, 41)

Comité du suffrage provincial

Montreal Suffrage Association (1913) **(1922)** Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (1907)

La mobilisation tardive

des suffragettes québécoises comparativement à celle du reste du Canada.

Le premier mouvement débute en **1876** par la formation du Toronto Women's Literary Club, renommé, en **1883**, Toronto Women's Suffrage Society. (Lamoureux 1989, 31)

1913, la mobilisation des Québécoises commence avec le Montreal Suffrage Association. (Lamoureux 1989, 40)

Il est important de prendre en compte que les féministes québécoises ont peu participé aux campagnes suffragistes à l'échelle canadienne. (Lamoureux 1989, 40)

L'économie

L'intérêt pour la politique comme déterminant socio-économique

L'écart aussi élevé entre hommes et femmes dans la société canadienne-française s'explique par le fait que cette société contient un plus grand nombre d'individus de couches sociales inférieures. (Maillé 1990, 87)

L'écart de l'intérêt pour la politique entre les hommes et les femmes

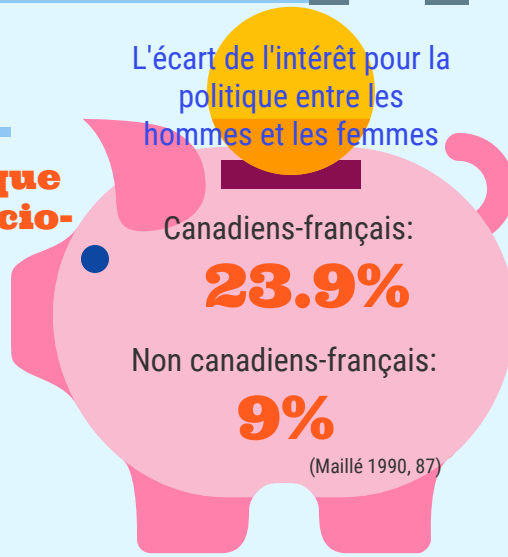
Canadiens-français:

23.9%

Non canadiens-français:

9%

(Maillé 1990, 87)



BIBLIOGRAPHIE

Baillargeon, Denyse. 2015. « Les Québécoises et le vote ». *Bulletin d'histoire politique* 23 (no2) : 165-172.

Canada. Dominion Bureau of Statistics. 1932. *Religious denominations by sex for Canada and provinces, 1931*. En ligne. <https://archive.org/details/1931981931B141932eng> (page consultée le 13 novembre 2018).

Darsigny, Maryse. 1990. « Les femmes à l'isoloir : La lutte pour le droit de vote ». *Cap-aux-Diamants* (no 21) : 19-21.

Dickinson, John A. et Brian Young. 2003. *Brève histoire socio-économique du Québec*. Sillery : Éditions du Septentrion.

Dumas, Alexandre. 2016. « Le droit de vote des femmes à l'Assemblée législative du Québec (1922-1940) ». *Bulletin d'histoire politique* 24 (no3) : 137-157.

Gagnon, Mona-Josée. 1974. *Les femmes vues par le Québec des hommes : 30 ans d'histoire des idéologies, 1940-1970*. Montréal : Editions du Jour.

Lamoureux, Diane. 1989. *Citoyennes? : femmes, droit de vote et démocratie*. Montréal : Éditions du Remue-ménage.

Maillé, Chantal. 1990. « Le vote des Québécoises aux élections fédérales et provinciales depuis 1921 : une assiduité insoupçonnée ». *Recherches féministes* 3 (no1) : 83-95.

Przeworski, Adam. 2009. « Conquered or Granted ? A History of Suffrage Extensions ». *British Journal of Political Science* 39 : 291-321.

Strong-Boag, Veronica. 2016. « Droit de vote des femmes au Canada ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. En ligne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droit-de-vote-des-femmes-2> (page consultée le 11 novembre 2018).